

Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

Mémoire présenté dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2018

Décembre 2017



MEDEC

CANADA'S MEDICAL TECHNOLOGY COMPANIES
LES SOCIÉTÉS CANADIENNES DE TECHNOLOGIES MÉDICALES

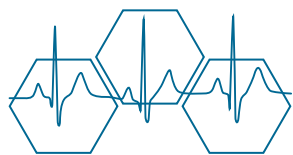
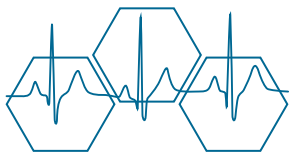


TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	3
Présentation de MEDEC	5
Les technologies médicales : une industrie porteuse de changement	6
Politiques en matière de soutien à l'industrie des technologies médicales	8
Cadre actuel	8
Problématiques	9
Pistes de solutions	10
Politiques relatives aux marchés publics	11
Cadre actuel	11
Problématiques	11
Pistes de solutions	13
Politiques fiscales et financières	15
Cadre actuel	15
Problématiques	15
Pistes de solutions	15
Politiques en matière de santé et de services sociaux	18
Cadre actuel	18
Problématiques	18
Pistes de solutions	19
La recherche scientifique	21
Accès aux données dans une perspective de recherche et protection des renseignements personnels	21
L'exemple de l'Ontario	22
Recommandations de MEDEC au ministère des Finances	23



SOMMAIRE

MEDEC est l'association de l'industrie canadienne des technologies médicales qui regroupe plus de 150 entreprises actives au Canada. Elle représente le secteur auprès de ses partenaires en plus d'être la principale source d'information et d'éducation pour ses membres, le milieu des soins de santé et le grand public.

L'année financière 2018-2019 débute dans un contexte économique propice au développement et à la croissance. Tout porte à croire que les possibilités de dynamiser l'économie du Québec seront nombreuses. Bien entendu, la période préélectorale sera déterminante puisque les engagements qui seront faits marqueront les quatre prochaines années.

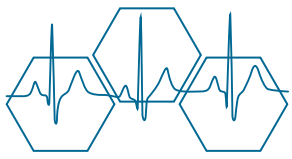
Le retour à l'équilibre budgétaire a transformé en profondeur le paysage politique et économique du Québec et les surplus annoncés sont de bon augure pour les citoyens et les entreprises. Par contre, le protectionnisme américain semble vouloir bien s'installer et des conséquences sur le monde économique sont à prévoir.

Pour MEDEC, et surtout pour les entreprises que nous représentons, l'importance des choix budgétaires sera donc cruciale. Ces choix budgétaires le seront tout autant pour les usagers du réseau de la santé.

En effet, le monde de la santé évolue très rapidement et au Québec on a multiplié au fil des dernières années des ajustements de structure et d'organisation. Bien que les résultats concrets de ces changements soient toujours attendus avec impatience, il est manifeste que d'autres transformations se matérialiseront dans un futur relativement proche, notamment quant aux modes de financement des soins (en fonction des coûts par parcours de soins et de services, le CPSS) et éventuellement de la rémunération professionnelle.

Cette évolution du domaine de la santé s'inscrit dans un contexte plus large d'innovation accrue rendue possible par les progrès technologiques et nécessaires pour faire face aux attentes croissantes de la société. Le gouvernement se montre très sensible à soutenir l'innovation, par exemple pour exploiter l'intelligence artificielle, les mégadonnées et généralement pour favoriser l'essor des entreprises innovantes d'ici.

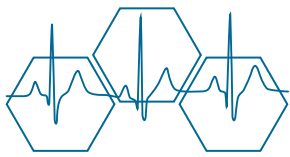
Sur le plan des sciences de la vie, nous notons la volonté gouvernementale d'appuyer cet important secteur économique avec l'adoption de la nouvelle Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 (*Stratégie* dans le reste du texte) qui mise sur un ensemble de mesures très complètes visant à doter le Québec d'un environnement d'affaires attrayant pour nos entreprises.



Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

Ce mémoire prébudgétaire présente donc des considérations et enjeux actuels ainsi que des pistes de solutions proposées sur les sujets propices à bonifier le soutien à l'industrie des technologies médicales, améliorer le fonctionnement des marchés publics dans lesquels les entreprises évoluent et de l'environnement fiscal et financier qui s'applique au secteur économique qui nous concerne. Pour terminer, il aborde les défis en matière de santé et services sociaux auxquels notre province fait face, et la vision à déployer pour assurer la pérennité du système de santé québécois.

Enfin, le mémoire se conclut sur une liste de recommandations que nous portons à l'attention des autorités, afin de favoriser la mise en place d'une politique budgétaire qui puisse permettre de stimuler le secteur innovant des technologies médicales et de lui assurer un rôle de premier plan dans le développement de l'économie québécoise.



PRÉSENTATION DE MEDEC

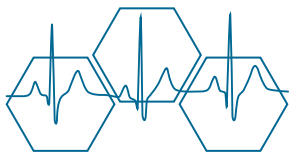
MEDEC est l'association de l'industrie canadienne des technologies médicales qui regroupe plus de 150 entreprises actives au Canada. Elle représente le secteur auprès de ses partenaires en plus d'être la principale source d'information et d'éducation pour ses membres, le milieu des soins de santé et le grand public.

Depuis plus de 40 ans, MEDEC travaille et collabore avec les gouvernements, les fournisseurs de soins de santé et les patients afin de contribuer à l'amélioration de la santé des Canadiens et à la pérennité du système de soins de santé.

Les membres de MEDEC offrent des dispositifs, des instruments, des équipements, des fournitures, des applications et de nombreuses autres innovations qui, chaque jour, servent à diagnostiquer, à traiter et à rehausser la qualité de vie des patients au pays et partout dans le monde. Ces technologies se traduisent par de nombreux avantages dont des diagnostics précoces, plus précis et des interventions moins invasives, qui assurent un rétablissement plus rapide, réduisent les séjours à l'hôpital, enrichissent les options de traitement et diminuent les temps d'attente. En plus de donner lieu à des résultats supérieurs en matière de santé, ces technologies apportent une valeur appréciable, en faisant des contributions notables qui participent au développement du système de soins de santé du Canada.

De manière plus large, MEDEC participe à la modernisation constante de l'État en proposant de tirer parti au maximum du potentiel offert par les technologies médicales qui sont de puissants leviers d'amélioration d'efficacité dans le domaine de la santé. MEDEC souscrit à l'idée de voir le Québec devenir un chef de file en matière d'innovation et travaille en ce sens.

Nous voulons améliorer la performance des soins de santé pour le mieux-être des patients et souhaitons favoriser la croissance de notre industrie au Canada et au Québec. Nous souhaitons que notre secteur se développe de manière durable et que des emplois de qualité y soient développés. Nous misons pour ce faire sur l'accès à une technologie éprouvée et sûre ainsi que sur l'innovation médicale, mise au point souvent ici même par nos sociétés membres.



LES TECHNOLOGIES MÉDICALES : UNE INDUSTRIE PORTEUSE DE CHANGEMENT

En 2016, le marché mondial des dispositifs médicaux était estimé à plus de 336 G\$ américains. L'industrie canadienne est principalement implantée au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique¹. À lui seul, le marché canadien est évalué à 8,5 G\$, ce qui représente un peu moins de 2 % du marché mondial.

Le Québec quant à lui représente le tiers de l'industrie médicale canadienne et plus de 30 % des technologies médicales canadiennes approuvées par la Food and Drug Administration américaine provenant du Québec². On estime que la taille du marché des technologies médicales au Québec représente environ le quart de la valeur canadienne, soit un peu plus de 2 G\$ par an. À l'échelle mondiale, le Québec représente donc 0,5 % du marché.

Le secteur des technologies médicales est donc majeur pour l'économie québécoise. Il représente ici plus de 6 300 emplois et est en croissance³. Il a connu récemment une évolution notable, notamment en termes d'emplois et de nombre d'entreprises. L'industrie compte maintenant 151 entreprises dont plus des trois quarts sont des PME⁴. Son essor dépend surtout de la capacité à innover, à fabriquer et à distribuer efficacement des produits qui font appel à des technologies complexes et variées incluant des dispositifs, des équipements, des fournitures et de la TIC Santé (applications, logiciels et technologies de communication). Le secteur fait d'ailleurs partie des secteurs stratégiques ciblés par le gouvernement.

Selon la typologie du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MÉSI), l'industrie des technologies médicales est un des trois sous-secteurs qui forment ensemble le secteur des sciences de la vie. Avec près de 28 % du total des entreprises en sciences de la vie, le secteur des technologies médicales du Québec est celui qui comprend le plus grand nombre d'entreprises. C'est également le secteur qui a été le plus actif en création d'entreprises et d'emplois dans les dernières années, entre 1996 et 2014.

Il faut noter que, si on projette qu'en 2030, les dépenses publiques en santé au Québec atteindront 61,1 G\$, soit 13,5 % du PIB et 68,9 % des revenus totaux du gouvernement du Québec⁵, les dépenses en technologies médicales au Québec et au Canada ne

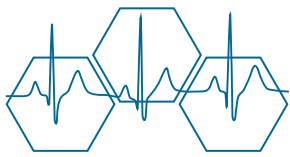
1 Industrie Canada *Profil de l'industrie des appareils médicaux 2013*, provient du site web, https://www.ic.gc.ca/eic/site/lsg-pdsv.nsf/fra/h_hn01736.html (dernière lecture le 25 septembre 2017)

2 MEDEC, *Profil de l'industrie des technologies médicales au Québec*, 2014

3 Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/sciences-de-la-vie/materiel-medical/?no_cache=1 (dernière lecture le 25 septembre 2017)

4 Idem

5 CIRANO, Clavet et al. *Les dépenses en santé du gouvernement du Québec, 2013-2030 : projections et déterminants*, 2013



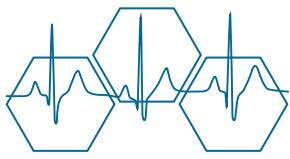
Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

représentent que 3,41 % de ces dépenses, soit 0,37 % du PIB, et sont en recul sur une base par habitant⁶. Cette faible intensité du recours aux technologies de la santé place le Canada au 34^e rang⁷ sur 66 pays, dont les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cela signifie que la solution aux défis financiers du système de santé ne réside certainement pas dans une réduction induite des dépenses en technologies médicales.

En somme, l'industrie des technologies médicales s'avère tout simplement cruciale pour la vigueur économique du Québec. Elle crée des emplois de qualité, contribue à l'amélioration des conditions de santé de la société et représente un secteur économique majeur pour la province. Elle doit donc nécessairement faire partie des préoccupations budgétaires du gouvernement.

⁶ MEDEC, *Profil de l'industrie des technologies médicales au Québec*, 2014

⁷ <http://www.canadianhealthpolicy.com/products/medical-devices-and-healthcare-costs-in-canada-and-66-other-countries--2014-annual-report.html>



POLITIQUES EN MATIÈRE DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE DES TECHNOLOGIES MÉDICALES

Cadre actuel

Comme mentionné précédemment, l'industrie des technologies médicales fait partie du secteur des sciences de la vie, qui comprend en outre les entreprises pharmaceutiques, de biotechnologie, les entreprises de recherche et de fabrication contractuelle et de produits de santé naturels.

À titre de secteur stratégique pour le Québec, l'industrie des technologies médicales est donc ciblée par le gouvernement par diverses mesures de soutien touchant notamment la recherche, l'innovation et l'exportation. Ces mesures concernent à la fois le développement sectoriel sur le marché local et sur le marché international, qui est de fait le marché le plus significatif pour les entreprises québécoises qui sont nécessairement tournées vers l'exportation dès l'étape de commercialisation atteinte. C'est pour cette raison d'ailleurs que la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, qui vise le développement du marché international dans le domaine de la santé, constitue avec la *Stratégie* les deux grands pôles de soutien gouvernemental pour notre secteur.

Par ailleurs, bien que l'industrie des technologies médicales bénéficie sans aucun doute des retombées des politiques et programmes offerts au secteur des sciences de la vie en général, ses particularités mettent en évidence les limites d'une approche moins ciblée et c'est pour cette raison que MEDEC a accueilli avec enthousiasme la *Stratégie* qui contient des mesures clairement destinées à notre secteur.

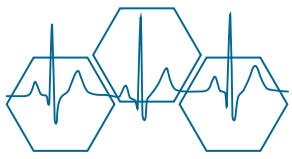
Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027

Centrée sur quatre objectifs, la Stratégie québécoise des sciences de la vie s'appuie sur un cadre financier de 205 M\$ pour les cinq prochaines années, dont un budget additionnel de 151 M\$⁸.

Quatre objectifs

- Accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble des sciences de la vie
- Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance
- Attirer de nouveaux investissements privés
- Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux

8 https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/sciences-de-la-vie/page/strategies-22512/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=156



Problématiques

Sur le plan économique, les politiques en matière de soutien à l'industrie des technologies médicales ont comme rôle de soutenir l'industrie dans son développement, particulièrement les plus petites entreprises, et lui permettre d'être plus compétitive sur le marché international. Ces politiques agissent également comme facilitateur de la capacité de commercialisation. Qui plus est, ces politiques jouent un rôle important pour contribuer à faire du Québec une cible attrayante pour les projets d'investissement étrangers sur le territoire (nouveaux projets de R&D, d'implantation industrielle ou d'acquisition d'entreprises locales).

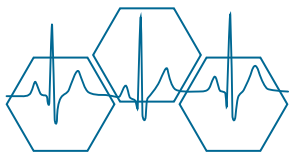
Malgré la sensibilité du MÉSI à la différence entre les besoins de financement des PME biopharmaceutiques et des entreprises de technologies médicales, qui sont plus modestes en termes d'échelle, de ronde de financement et dictés par un cycle de développement beaucoup plus court que les premières, il reste que les programmes et formules de financement accessibles à l'industrie doivent continuer à être mieux adaptés.

De plus, étant donné la grande place que les PME occupent dans le secteur, il est impératif de non seulement faire un effort supplémentaire pour alléger le fardeau administratif et réglementaire affectant les entreprises faisant affaire avec l'État mais aussi de veiller à simplifier les programmes d'aide à l'industrie et à les rendre mieux connus et accessibles.

Sur le plan de la promotion du secteur et de l'attraction des investissements, MEDEC note d'ailleurs que l'approche sectorielle des sciences de la vie ne permet pas toujours de maximiser les résultats pour l'industrie des technologies médicales qu'elle représente. Par exemple, l'appui des efforts annuels pour la promotion du Québec au congrès Bio aux États-Unis n'atteint simplement pas les industriels mondiaux que l'on voudrait pourtant sensibiliser dans l'industrie des technologies médicales. Il est donc important que l'appui à l'événement *Advamed – The MedTech Conference* se poursuive et continue à se bonifier à la suite de l'édition 2017.

Qui plus est, MEDEC souhaite que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) assume pleinement le rôle qu'il doit jouer dans l'économie.

En effet, les politiques adoptées par le MSSS influencent la capacité de commercialisation des entreprises et en particulier des PME de technologies médicales. MEDEC note toujours un manque de cohérence dans l'application des politiques et stratégies concernant le secteur des technologies médicales qui fait en sorte que les technologies innovantes développées au Québec, souvent financées en partie par des fonds publics, ne prennent preneur au Québec qu'après la diffusion dans les marchés internationaux. Il faut que le MSSS pose des gestes concrets pour que ce soit les patients du Québec qui bénéficient d'abord des innovations québécoises.



Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

Enfin, étant donné que tout un pan de la *Stratégie* dépend des politiques et des actions du Conseil du trésor, en raison de son influence sur l'accès aux marchés publics, il semble capital que le Secrétariat aux marchés publics reconnaisse aussi concrètement son rôle dans le succès de la *Stratégie*.

Par ailleurs, il est important de souligner que l'enjeu de disponibilité de la main-d'oeuvre que connaît généralement l'économie du Québec se fait sentir aussi dans le secteur des technologies médicales. En effet, les PME se plaignent d'avoir du mal à recruter non seulement des employés spécialisés et qualifiés dans le domaine du génie, par exemple, mais aussi en affaires réglementaires, en commercialisation et en production.

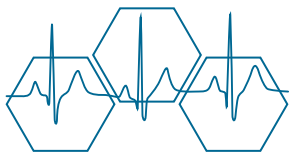
Pistes de solutions

Nécessairement, le gouvernement doit bien sûr s'employer à déployer le plus rapidement possible sa *Stratégie*, mais aussi se doter de mécanismes de suivis réguliers et complets.

Comme prévu par la *Stratégie*, un comité de suivi réunissant annuellement le MÉSI, le MSSS, le MFQ et les représentants des associations industrielles, dont MEDEC, sera formé. MEDEC insistera pour que le Secrétariat du Conseil du trésor y délègue un représentant, notamment pour s'assurer de la concordance entre la *Stratégie* et les autres mesures visant à faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics, telles que Passeport Entreprises et les politiques qui régiront l'éventuelle Autorité des marchés publics.

Dans l'optique de tendre vers un cadre réglementaire plus efficient et moins complexe – et moins lourd – il est souhaitable que le gouvernement fasse un effort délibéré pour réduire le fardeau administratif de nos PME faisant affaire avec l'État et de simplifier l'accès aux programmes de soutien.

De plus, MEDEC croit que la création d'un fonds visant à soutenir la mise en place des vitrines technologiques, comme prévu à la *Stratégie* québécoise de l'exportation 2016-2020, devrait être priorisée de manière à favoriser le déploiement des PME du secteur de la santé vers les marchés étrangers, d'autant plus que cette idée de vitrine est reprise dans la *Stratégie* au nombre des activités du Bureau de l'innovation. Il est impératif qu'un financement adéquat soit prévu pour les concrétiser et de bien ficeler les critères et la nature des dépenses admissibles à ces programmes. Enfin, puisqu'il n'existe pas de comité sectoriel de main-d'oeuvre pour notre secteur, il est temps d'en mettre un sur pied ou d'ajouter les codes SCIAN correspondants au mandat de PharmaBio Développement qui s'occupe des secteurs pharmaceutiques et biotechnologiques.



POLITIQUES RELATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS

Cadre actuel

Selon les plus récentes statistiques sur les contrats des organismes publics du réseau de la santé et des services sociaux, 2 864 contrats d'approvisionnement de plus de 25 000 dollars ont été conclus au Québec en 2013-2014, soit plus de 55 par semaine. Le secteur de la santé et des services sociaux représente 65 % de la valeur et 44 % du nombre total des contrats d'approvisionnement de l'État.

L'industrie des technologies médicales est donc très sensible aux politiques et pratiques qui ont cours au Québec en matière de marchés publics.

L'industrie des technologies médicales compose avec la réalité des marchés publics partout au Canada, le système de santé étant largement assuré par l'État. Les entreprises comprennent donc bien les contraintes et les opportunités que représente un marché organisé autour de donneurs d'ordre publics, dont la demande est souvent regroupée sous la houlette de *Group Purchasing Organizations* (GPO) ou groupes d'approvisionnement en commun (GAC) comme on les désigne au Québec.

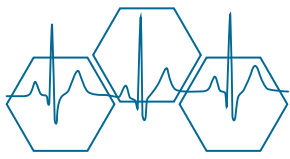
Toutefois, ce qui démarque le plus le Québec en la matière et en fait un marché singulier, est l'existence d'un cadre réglementaire strict qui s'applique à tous ses marchés publics sans toujours permettre la souplesse nécessaire pour faire face aux besoins particuliers du secteur de la santé. Le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, a été adopté par l'Assemblée nationale et aura un impact positif sur la façon dont sont traités les fournisseurs et les contrats publics dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, le gouvernement a d'ores et déjà reconnu l'importance des marchés publics ouverts, efficaces et accessibles pour les entreprises québécoises et les PME en particulier, en adoptant en 2015 le Passeport Entreprises, un plan d'action qui a comme objectif de faciliter l'accès des entreprises aux contrats publics ainsi que de permettre à un plus grand nombre de PME et d'entreprises en démarrage d'y prendre part.

Problématiques

Sur le plan économique, les politiques relatives aux marchés publics ont comme rôle de réglementer et d'encadrer les contrats des organismes publics.

Les groupes d'approvisionnement en commun (GAC) en santé jouent un rôle très important. Selon leurs propres données, les achats effectués dans le réseau de la santé par des contrats des GAC représentent 47 % des achats totaux, soit 1,9 G\$, ce qui est loin



Les technologies médicales : au coeur de l'innovation en santé

d'être marginal. En général, ni les GAC ni les établissements n'utilisent le facteur qualité que la Loi sur les contrats des organismes publics leur permet d'utiliser. En effet, la très grande place accordée au mode d'attribution de contrats sur la base du « prix plus bas conforme », y compris en santé, place le Québec dans une catégorie marginale. Cela détonne par rapport aux sociétés occidentales qui, pour la plupart, se donnent la latitude essentielle dans les marchés publics pour tirer parti des innovations et de la valeur qui en découle pour les patients et le système de santé.

Pourtant, comme le mentionne l'Institut du Québec (IdQ) dans son récent rapport *L'adoption d'innovations en santé au Québec*, même si les dépenses augmentent pour les soins de santé au Québec comme au Canada, cela ne se traduit pas en une amélioration de la performance ou de l'efficacité. On y explique également que « si la pression démographique n'est pas « compressible », les coûts de l'innovation peuvent l'être. » Plusieurs pays faisant face aux mêmes défis que le Québec ont opté pour des modèles d'approvisionnement basés sur la valeur pour cette raison. L'IdQ affirme même que « l'approvisionnement stratégique fondé sur la valeur pourrait en effet réinventer l'avenir des soins de santé ».

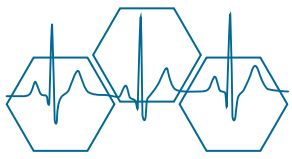
Encore faudrait-il que les approvisionnements en santé soient considérés comme une fonction stratégique et qu'on en évalue la performance avec d'autres outils de mesure que les volumes générés et les économies réalisées, d'autant plus que les méthodes de calculs et de mesures pour ce faire sont le plus souvent inadéquates.

C'est d'ailleurs une recommandation du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation : « Rendre les achats gouvernementaux plus structurants pour l'économie et plus avantageux pour les PME innovantes en passant du « plus bas soumissionnaire » à l'approvisionnement gouvernemental stratégique ».⁹

Il faut également souligner que l'expression « contrat négocié » ne s'applique pas aux contrats d'approvisionnement découlant d'appels d'offres au Québec. Contrairement à ce qu'on voit par exemple en Ontario, il n'y a aucune négociation possible, les offres ne sont jugées que sur la base de la conformité et du prix (ajusté ou non pour la qualité, jusqu'à hauteur de 30 %, le cas échéant) sans espace de dialogue entre les soumissionnaires et les organismes publics une fois l'appel d'offres lancé, hormis un processus de questions-réponses-addenda formel. Le cadre actuel crée des difficultés à l'industrie pour trouver des espaces d'échanges avec les titulaires de charges publiques. Il est également impossible de se plaindre à une entité neutre en cas de désaccord.

En ajoutant à ce contexte réglementaire très serré une volonté systématique de regrouper les achats, donc de centraliser les décisions, on obtient des dynamiques de marché

⁹ Comité consultatif sur l'économie et l'innovation, *Agir ensemble – Pour un Québec innovant, inclusif et prospère*, 2017



Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

plus rigides que nécessaires qui ne font pas du Québec un marché attrayant pour les fournisseurs. De plus, les exigences administratives, légales et le fardeau réglementaire non négligeable subis par les soumissionnaires sont tels que le Québec figure parmi les marchés reconnus comme les plus difficiles pour l'accès et l'intégration des innovations médicales.

Alors qu'on voit apparaître dans les marchés publics mondiaux des méthodologies d'adjudication fondées sur les résultats, donc sur la « valeur » des offres, ou encore des processus à deux étapes permettant une meilleure correspondance entre les besoins et les technologies offertes, le Québec accuse un certain retard en la matière. Ces approches sont pourtant beaucoup plus susceptibles de stimuler l'innovation que celle de la norme du prix le plus bas à tout prix qu'on observe généralement chez nous.

Pistes de solutions

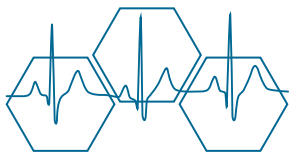
Les moyens pour arriver à améliorer ces lacunes dans l'environnement des marchés publics sont relativement simples à mettre en place, bien qu'ils nécessitent d'accepter de revoir certaines façons de faire. Il s'agit d'abord d'instaurer un processus d'appel d'offres à l'innovation pour amener des solutions à l'efficacité du système de santé, la qualité des soins prodigués aux patients et une valeur économique. La modernisation de l'État ainsi que l'efficacité des services publics passent par l'innovation.

Par exemple, la Directive 2014/24/UE du Parlement européen du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics encourage l'acceptation d'offres économiquement les plus avantageuses et incite les établissements et l'industrie à développer des méthodes d'évaluation objectives pouvant mesurer la qualité, le coût total et donc la valeur économique globalement la plus avantageuse.

Ces approches fondées sur la valeur font progressivement leur apparition au Canada et MEDEC croit qu'il faut faire un effort concerté pour les adopter au Québec. Au cours des dernières années, le gouvernement s'est montré sensible et ouvert à améliorer le fonctionnement des marchés publics, que ce soit par une révision du cadre normatif que par des projets pilotes d'approvisionnements fondés sur la valeur. Il est très important de garder le cap.

Pour ce faire, MEDEC entend insister pour que le groupe de travail sur les marchés publics en santé soit formé le plus rapidement possible et s'engage à y apporter une contribution significative et constructive.

Nous croyons donc que les préoccupations budgétaires devront s'attarder à prioriser le secteur de la santé pour faciliter l'accès aux contrats de l'État et à prévoir les fonds et les efforts nécessaires pour sensibiliser et accompagner les organismes publics du secteur de



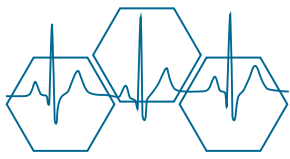
Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

la santé vers un processus de gestion contractuelle plus efficient, dans l'esprit de ce que proposait le Passeport Santé. Considérant le nombre de PME actives dans l'industrie des technologies médicales et le fait que leur marché québécois soit essentiellement centré autour des besoins du réseau de la santé, MEDEC continue à faire des représentations pour que les 24 mesures du Passeport Entreprises soient étendues au secteur des technologies médicales le plus rapidement possible. De la même manière, il faudra faciliter la mise en place de processus d'adjudication de contrats publics fondés sur la valeur en introduisant la souplesse réglementaire requise le cas échéant.

Cela dit, la mesure indéniablement la plus efficace pour soutenir les PME à franchir le cap précommercial serait de réunir les conditions nécessaires pour faire du réseau de la santé du Québec un « premier acheteur » collaborateur, proactif et efficace, pouvant lancer des « appels à solutions » créatifs et innovants. Par exemple, le Programme d'innovation Construire au Canada (PICC) du gouvernement fédéral pourrait certainement être imité par les marchés publics québécois.¹⁰

Enfin, toutes ces améliorations ne pourront prendre forme que si nous sommes en mesure de doter les organismes pertinents d'une enveloppe budgétaire suffisante pour fournir formation, accompagnement et outils méthodologiques adaptés afin d'habiliter les organismes publics à mettre en oeuvre des projets d'approvisionnement fondés sur la valeur, « d'appels à solutions » et à agir comme « premier acheteur » efficace.

¹⁰ <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/picc-bcip/index-fra.html>



POLITIQUES FISCALES ET FINANCIÈRES

Cadre actuel

Malgré le recadrage et des ajustements dans le régime des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RSDE), l'industrie reconnaît le caractère très compétitif du soutien accordé à ces activités par le gouvernement et souhaite que ce régime le demeure.

Problématiques

Pour le secteur des technologies médicales, les politiques fiscales sont un excellent moyen pour l'État de soutenir les entreprises en leur procurant un levier financier pour réaliser des activités critiques stimulant leur développement.

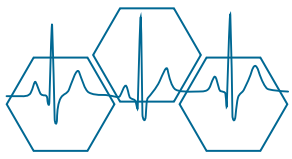
Considérant que les entreprises en technologies médicales évoluent dans un secteur hautement complexe, et que l'émergence, le maintien et le développement de ces entreprises est souvent un défi, il s'avère que les politiques fiscales et financières dans ce milieu économique jouent un rôle important pour sa vitalité. Comme un grand nombre d'entreprises en technologies médicales sont des PME, l'aspect financier tient une partie importante pour tout le secteur.

D'autant plus que, comme décrit aux pages 36 et 37 de la *Stratégie*, le secteur des technologies médicales éprouve des difficultés à financer la croissance de ses entreprises qui entrent en phase précommerciale.

Par ailleurs, compte tenu des particularités des entreprises de technologies médicales pour qui la phase de R&D est souvent moins longue et intensive que celle des entreprises de biopharmaceutiques, le fait que le régime de crédits RSDE soit restreint aux activités de recherche et développement limite la portée de son efficacité. Celui-ci devrait prendre davantage en compte les réalités des entreprises du secteur afin d'en faire un mécanisme de soutien plus concrètement applicable. De ce fait, une saine implication des finances publiques pourrait s'avérer bénéfique.

Pistes de solutions

Selon MEDEC, pour profiter réellement des mécanismes fiscaux existants, il faudrait que le régime de crédits RSDE considère les activités de développement de marché en tant qu'activités admissibles. MEDEC considère ainsi qu'il serait pertinent d'offrir aux entreprises exportatrices du secteur des sciences de la vie et des technologies, un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses encourues pour la négociation d'ententes de distribution de leurs produits sur les marchés étrangers. Cela permettrait de soutenir plus efficacement les PME innovantes à franchir le cap de l'entrée sur le marché, souvent d'abord à l'étranger.



Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

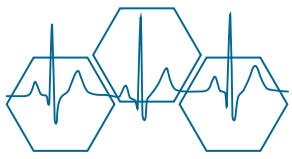
Les bénéfices potentiels d'une telle mesure sont majeurs. Une mesure similaire existe d'ailleurs au niveau fédéral (*Visée mondiale en innovation*).

MEDEC estime par ailleurs que des mesures ciblées pourraient aussi contribuer à soutenir les entreprises à franchir ce cap critique de la commercialisation. De telles mesures pourraient prendre la forme d'une mise sur pied d'un programme « Première homologation », analogue au Programme Premier brevet prévu à la *Stratégie*, qui couvrirait les dépenses encourues pour obtenir une autorisation de mise en marché au Canada, aux États-Unis ou en Europe. Ces dépenses sont encore plus importantes qu'un brevet pour une entreprise de technologies médicales et les investisseurs refusent souvent de soutenir une entreprise tant qu'une autorisation n'est pas obtenue. En supposant une somme de 100 000 dollars par entreprise, un programme de 2,5 M\$ sur 5 ans pourrait en soutenir 25 nouvelles.

Un autre exemple de mesure pourrait être de lancer un programme de validation de marché et de remboursement visant à fournir aux entreprises ayant besoin de capital pour franchir l'étape de commercialisation les arguments nécessaires pour convaincre les investisseurs de passer à l'action. Cette aide financière pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Favoriser l'implantation d'un fonds spécialisé pour les technologies médicales pour le Québec de 50 M\$, en offrant un levier de 20 M\$ du gouvernement selon des conditions de marché normales, est un autre exemple de mesure appropriée. Un tel engagement pourrait stimuler l'intérêt des investisseurs à agir sans que le gouvernement ne soit ni seul, ni « lead » ni majoritaire. Cette possibilité est évoquée dans la *Stratégie* à la section traitant de l'émergence des nouveaux « fleurons » québécois et MEDEC croit qu'un tel fonds devrait faire partie des moyens retenus.

Finalement, capitaliser adéquatement le CTS, le seul accélérateur de technologies médicales du Québec, jusqu'à maintenant financé par le secteur privé, en le dotant d'une enveloppe globale annuelle de 1 M\$ pour lui permettre de s'acquitter de sa mission efficacement et dans la durée pourrait aussi contribuer à soutenir les entreprises à franchir le cap critique de la commercialisation. Le CTS, fort de son expertise acquise au fil des années pourrait aussi servir de ressource fiable pour le déploiement des programmes décrits précédemment.



Le CTS

Organisme sans but lucratif, en partenariat avec Desjardins Capital et avec les acteurs stratégiques du secteur, le CTS combine l'expertise et le financement pour soutenir la création, le développement et la pérennité des entreprises du secteur des technologies de la santé au Québec.

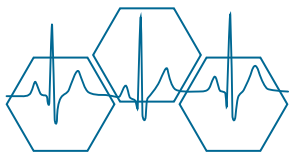
À la suite d'une sélection rigoureuse et d'une préparation adéquate, le CTS accompagne les entreprises pour leur financement sur une période de deux ans. Le CTS collabore avec des investisseurs pour définir la meilleure combinaison de sources de financement pour les entreprises. Il propose un soutien financier jusqu'à 500 000 \$ de la part de Desjardins Capital de risque (DCR) auquel s'ajoute au moins le même montant par l'intermédiaire de partenaires financiers. À ce jour, pour chaque dollar investi par Desjardins le CTS a attiré en moyenne plus de 3 dollars supplémentaires dans les projets. L'intervention du CTS est donc souvent un déclencheur pour la présence d'autres investisseurs.

Le CTS offre aussi aux entreprises en démarrage un programme de formation et de support au plan d'affaires spécifique au secteur des dispositifs médicaux en prenant en compte ses réalités et défis. Le programme MedPlan combine théorie et pratique pour amener l'entrepreneur à construire un plan d'affaires articulé, adapté et acceptable par des investisseurs.

Enfin le CTS assure aux entreprises l'accès à un réseau étendu d'experts, d'investisseurs et de professionnels.

Le CTS en chiffres

- Plus de 150 entreprises rencontrées, plus de 100 entreprises appuyées par au moins une heure de consultation, 47 entreprises en mode veille
- 19 entreprises financées avec Desjardins pour un total de 21 M\$, 1,1 M\$ en moyenne
- 16 M\$ d'investissements provenant d'autres partenaires que Desjardins
- Un total de ventes par les entreprises qui a plus doublé (12 M\$ au total)
- 164 emplois dans les entreprises du programme (51 nouveaux)



POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Cadre actuel

L'action gouvernementale en matière de santé et services sociaux est probablement le casse-tête le plus prenant pour l'administration publique qui doit sans cesse trouver des façons de contenir l'expansion des dépenses de l'énorme portefeuille de la santé. Les politiques sont donc généralement orientées vers l'amélioration de la structure administrative, de manière à dégager des ressources pour augmenter l'accès aux soins. Budgétairement, ces enjeux prennent une place considérable.

Les récentes politiques de restructuration ont créé certaines frictions dans le réseau, que ce soit dû aux tensions entre soins et coûts ou même entre l'administration et les opérations. Difficile de déterminer quels investissements sont réellement payants. L'intensité de la main-d'oeuvre dans le réseau a un impact majeur sur les coûts tout comme l'efficacité des équipements.

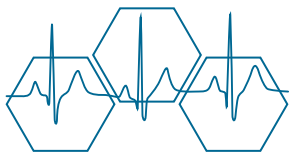
Parallèlement, les défis du réseau de la santé québécois sont significatifs et vont exiger de la part de tous les acteurs du milieu des efforts importants au cours des prochaines années pour s'assurer qu'ils soient relevés. Immédiatement, on pense aux enjeux de vieillissement de la population comme élément stratégique devant inévitablement être pris en compte dans le développement des soins du futur. Or, de nombreuses autres problématiques risquent de surgir et il devient impératif de mettre en place dès aujourd'hui les éléments qui permettront d'y répondre demain.

Problématiques

Sur le plan économique, les politiques en matière de santé et de services sociaux ont comme rôle de répartir les ressources en santé et de s'assurer d'une utilisation efficace de celles-ci dans l'ensemble du réseau.

Cela dit, bien que les aspects financement et budget resteront toujours des enjeux de premier plan de par l'objectif de contenir la croissance des dépenses, la plupart des observateurs, analystes, chercheurs et décideurs publics s'entendent pour reconnaître que le recours à l'innovation sous toutes ses formes, que ce soit dans les processus, les modes d'interventions ou les technologies utilisées, est incontournable et que le financement seul des services de soins n'est pas la solution pour assurer la pérennité du système.

Nous observons donc un certain déséquilibre dans la mise en place des priorités : tandis que les solutions se trouvent selon de nombreux intervenants du côté de la recherche et de l'innovation, on constate que les efforts sont mis dans l'allégement de la structure et l'optimisation du travail des ressources humaines (allant jusqu'à créer des conflits avec les



Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

associations de professionnels). Notons que cette recherche de gains d'efficacité auprès des ressources ne peut, paradoxalement, se faire qu'en bonifiant l'efficacité des ressources matérielles employées, les professionnels étant de plus en plus dépendants des outils technologiques avancés qu'ils utilisent. D'ailleurs, il existe un enjeu relié à la vétusté générale du parc d'équipement médical au Québec sur lequel MEDEC se penche pour proposer des solutions, par exemple en permettant des modes d'acquisition incluant le financement, ce qui n'est pas permis aujourd'hui.

Une récente étude du CIRANO met en lumière l'importance du rôle du MSSS pour l'innovation en santé¹¹. On y explique que l'environnement actuel n'y serait pas particulièrement favorable et que le MSSS pourrait y changer quelque chose notamment en énonçant plus clairement sa vision du système de santé.

De plus, comme le mentionne l'Institut du Québec (IdQ) dans son récent rapport *L'adoption d'innovations en santé au Québec*, même si les dépenses augmentent pour les soins de santé au Québec comme au Canada, cela ne se traduit pas en une amélioration de la performance ou de l'efficacité¹².

Considérant ces éléments, il semble que l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) est particulièrement sous-utilisée et pourrait permettre de solutionner plusieurs enjeux, par exemple en jouant un rôle plus actif dans le processus d'approvisionnement, ne serait-ce que pour l'encadrement des comités de sélection et la méthodologie d'évaluation de la qualité.

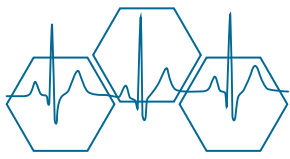
Au final, les efforts monumentaux sont déployés de manière concentrique sur un seul aspect pour viser l'augmentation de l'efficacité du réseau et, ultimement, sa capacité de relever les défis futurs mentionnés précédemment. À l'inverse, MEDEC croit qu'il faudrait réorienter partiellement les efforts pour optimiser constamment l'utilisation des équipements médicaux.

Pistes de solutions

Il s'avère que la seule véritable façon d'assurer l'amélioration de la capacité du réseau de solutionner les problèmes futurs est de mettre en place dès maintenant des bases inventives et créatives pour l'utilisation optimale des technologies médicales. En effet, les dernières décennies nous ont démontré l'apport impressionnant du développement des technologies médicales dans la capacité à soigner sans cesse de nouvelles maladies. Ainsi, MEDEC croit que l'innovation médicale doit être au coeur de la stratégie du gouvernement pour améliorer la capacité des soins du réseau.

11 <https://www.cirano.qc.ca/files/publications/2016RP-09.pdf>

12 http://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/8576_innovations-sante_idq-br_.pdf?sfvrsn=2



Les technologies médicales : *au coeur de l'innovation en santé*

Le Québec s'est d'ailleurs doté d'une agence d'évaluation des technologies rigoureuse et de premier plan, l'INESSS, dont la réputation internationale est enviable. Cet actif du système de santé québécois nous semble sous-utilisé et devrait être mis davantage à contribution, y compris pour appuyer le processus d'approvisionnement. Le consortium MEDTEQ, qui a pour mission d'accélérer le développement de technologies innovantes au service des cliniciens et des patients, leur validation et leur intégration dans le réseau de la santé pourraient d'ailleurs participer plus systématiquement à ces efforts de concert avec l'INESSS, qui verrait ses mandats et ses ressources ajustés en conséquence.

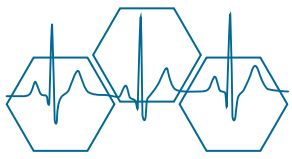
MEDEC croit que les technologies médicales, une fois bien évaluées, bien choisies et bien déployées sur le terrain constituent un levier d'efficacité essentiel vers un système de santé durable, efficace et de qualité. C'est pourquoi nous croyons fermement qu'à l'instar des autres provinces et États dans le monde présentant un système de santé similaire au nôtre, le Québec se doit d'adopter une stratégie d'innovation en santé beaucoup plus formelle, systématique et complète.

MEDEC considère donc que l'industrie des sciences de la vie et des technologies de la santé devrait être traitée comme une partie prenante légitime dans la recherche de solutions visant à promouvoir un système de santé efficace au Québec.

Nous réitérons également la nécessité que le MSSS reconnaisse concrètement le rôle qu'il peut jouer dans l'économie du Québec en misant sur l'innovation que l'industrie génère. Répétons que l'industrie des technologies médicales québécoise représente plus de 6 300 emplois qui sont liés d'une façon ou d'une autre aux orientations du réseau de la santé local. Nous pensons également que le MSSS devrait s'ouvrir davantage au savoir-faire et à l'expertise des entreprises qui servent ses besoins technologiques afin de pleinement tirer parti des gains en efficacité offerts par leurs produits et services.

Cet impératif de l'ouverture à l'innovation est encore plus pertinent lorsqu'on considère l'avènement rapide des solutions incorporant l'intelligence artificielle en médecine et toutes les technologies s'appuyant sur l'analyse de données massive et la connectivité. Il est urgent que le MSSS et le réseau de la santé fassent le nécessaire pour non seulement se préparer à intégrer ces innovations qui arrivent sur le marché, mais aussi pour s'en servir comme levier pour rendre plus de services, réduire l'attente et augmenter la qualité sans compromettre la recherche de l'équilibre budgétaire.

En somme, MEDEC exhorte le gouvernement à imiter l'Ontario, l'Alberta et l'Union européenne, et à mettre de l'avant des politiques d'innovation en santé efficaces et qui appuient du même coup le développement de l'industrie locale. Pour y arriver, le Bureau de l'innovation en santé du Québec doit soutenir des projets orientés sur des principes d'amélioration continue, qui puissent agir comme catalyseur du développement de nouvelles solutions. N'oublions pas que cela serait également, éventuellement, un vecteur de développement économique non négligeable.



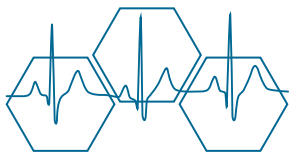
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Accès aux données dans une perspective de recherche et protection des renseignements personnels

Pour que l'industrie des technologies médicales puisse pleinement se développer, un accès à des informations provenant directement du terrain est primordial. Considérant le contexte de réforme de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, MEDEC souhaite rappeler la pertinence de permettre à l'industrie d'avoir accès à des données dénominalisées à des fins de recherches et de développements technologiques. L'utilisation des données probantes doit être au coeur du développement technologique médical.

Une mise en commun de l'information et un meilleur échange entre l'industrie et le réseau pourraient permettre l'émergence de formes nouvelles de pratiques des soins. Pour cela, un changement des idées autour du partage de l'information est nécessaire. Il est tout à fait possible de nos jours de partager des données dans un contexte de protection des renseignements personnels dont MEDEC comprend tout à fait la prépondérance dans l'ensemble du processus. L'objectif premier est de rendre accessibles des technologies avancées et en phase avec les besoins du réseau de la santé. Le gouvernement aurait donc avantage à permettre un tel accès, car cela est essentiel dans une optique d'innovation.

De plus, il faut réaliser à quel point des politiques et des mécanismes efficaces en matière de gestion des données du secteur de la santé peuvent contribuer à favoriser l'essor de projets appuyés par l'expertise de premier ordre disponible au Québec en intelligence artificielle (IA). Il est urgent que le gouvernement fasse le nécessaire pour tirer parti des avantages de notre système de santé intégré à payeur unique.



L'EXEMPLE DE L'ONTARIO

En matière d'innovation, le Québec a beaucoup à apprendre de son voisin ontarien. En effet, en avril 2016, le gouvernement ontarien établissait le « Healthcare Sector Supply Chain Strategy (HSSCS) Expert Panel » afin que celui-ci conseille et recommande une stratégie de gestion de l'approvisionnement pour le système de santé de l'Ontario. Le panel a soumis son rapport au printemps dernier. Les recommandations portent notamment sur l'importance d'axer la stratégie d'approvisionnement sur les besoins des patients et les besoins cliniques et notamment d'en faire de l'approvisionnement fondé sur la valeur.

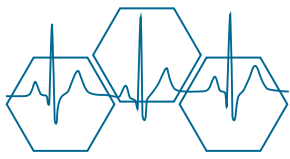
Plusieurs actions ont déjà été posées par le gouvernement en ce sens, notamment le Patients Firsts Act qui appuie les initiatives qui se traduisent par une plus grande coordination de la prestation des services de santé et le développement de partenariats qui permettent une plus grande collaboration. Le gouvernement de l'Ontario a également annoncé pour très bientôt un programme d'innovation basée sur la valeur, qui fournira un cadre pour tirer parti du système de santé de l'Ontario en tant que moteur de la demande de services et de technologies novatrices qui soutiennent les priorités du système de santé.

Nous notons également que l'Ontario s'est dotée d'un programme visant à appuyer l'approvisionnement de l'innovation dans le système de santé par le biais du programme RÉAMI¹³, doté d'une enveloppe de 4,3 M\$.

De plus, le gouvernement ontarien vient de dévoiler un document intitulé « BPS Primer On Innovation » qui se veut une amorce pour aider les organisations du secteur public en Ontario à planifier, à concevoir et à mettre en oeuvre des marchés d'innovation. Il décrit les questions et les considérations complexes auxquelles les organisations devraient être conscientes lorsqu'elles poursuivent la planification de l'approvisionnement. Ainsi, le gouvernement ontarien priorise de façon évidente l'innovation et en fait une priorité dans l'organisation de l'approvisionnement.

Le gouvernement du Québec aurait fort à gagner de tirer profit de l'expérience de son voisin en la matière et de développer des politiques semblables.

13 <http://www.oce-ontario.org/fr/programmes/programmes-de-commercialisation/programme-reami/fonctionnement>



RECOMMANDATIONS DE MEDEC AU MINISTÈRE DES FINANCES

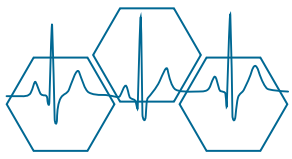
Politiques en matière de soutien à l'industrie

1. Assurer une action gouvernementale cohérente et un meilleur dialogue entre le gouvernement et le secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) par la mise en place d'un **comité de travail permanent** composé de membres du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI), du ministère des Finances, du Conseil du trésor et de représentants du secteur des SVTS. Ce comité de travail veillerait également à l'exécution de la SQVS.
2. Créer un fonds suffisant, de l'ordre de 1 M\$ par année, pour soutenir la mise en place des **vitrines technologiques** prévues par la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 et la *Stratégie québécoise des sciences de la vie*¹⁴ visant à favoriser le déploiement des PME du secteur de la santé vers les marchés étrangers.
3. Mettre sur pied un **comité sectoriel de main-d'oeuvre** pour le secteur des technologies médicales au Québec.

Politiques relatives aux marchés publics

4. Prioriser le secteur de la santé pour l'application des mesures du **Passeport Entreprises** visant à faciliter l'accès aux contrats de l'État.
5. Prévoir les fonds et les efforts nécessaires pour sensibiliser et accompagner les organismes publics du secteur de la santé vers un **processus de gestion contractuel plus efficient** comme proposé par le Passeport Entreprises.
6. Faciliter la mise en place de **processus d'adjudication de contrats publics fondés sur la valeur** en introduisant la souplesse réglementaire requise le cas échéant.
7. Lancer un programme « **premier acheteur** » pour les innovations québécoises dans le réseau québécois de la santé.
8. Doter le Secrétariat du Conseil du trésor et le MSSS d'une enveloppe budgétaire suffisante, de l'ordre de 5 M\$, pour habiliter les organismes publics, par de la formation, de l'accompagnement et l'offre d'outils méthodologiques adaptés, à mettre en oeuvre des projets d'**approvisionnements de l'innovation et fondés sur la valeur**.

14 Ailleurs, la *Stratégie*.



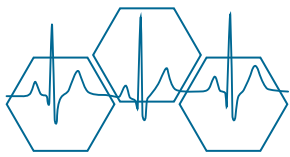
Politiques fiscales et financières

9. Offrir aux entreprises exportatrices du secteur des SVTS un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses encourues pour la **négociation d'ententes de distribution** de leurs produits sur les marchés étrangers, en lien avec la mesure 19 de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020.
10. Mettre sur pied un programme « **Première homologation** », analogue au Programme Premier brevet prévu à la *Stratégie*, d'une valeur de 2,5 M\$ qui couvrirait les dépenses encourues pour obtenir une autorisation de mise en marché au Canada, aux États-Unis ou en Europe.
11. Pour les entreprises ayant besoin de capital pour franchir l'étape de la commercialisation, lancer un programme de **validation de marché** visant à fournir les arguments nécessaires pour convaincre d'éventuels investisseurs.
12. Favoriser l'implantation d'un **fonds spécialisé pour les technologies médicales** pour le Québec de 50 M\$, en impliquant un levier de 20 M\$ du gouvernement du Québec, selon des conditions de marché normales.
13. Capitaliser adéquatement le **CTS Santé**, le seul accélérateur de technologies médicales du Québec, jusqu'à maintenant financé par le secteur privé, en le dotant d'une enveloppe globale annuelle de 1 M\$ pour lui permettre de s'acquitter de sa mission efficacement et dans la durée, et ainsi contribuer à soutenir les entreprises à franchir le cap critique de la commercialisation.

Politiques en matière de santé et services sociaux

14. Maximiser la contribution de **l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux** (INESSS) dans les décisions relatives aux approvisionnements en santé et services sociaux quant aux choix technologiques stratégiques à moyen et long terme et au processus d'intégration de l'innovation dans le réseau de la santé, notamment en offrant une expertise clinique et un soutien méthodologique aux comités de sélection et aux processus d'approvisionnements fondés sur la valeur.
15. Doter l'INESSS des moyens requis pour appuyer concrètement le Bureau de l'innovation par le **processus optimisé d'évaluation des technologies innovantes en santé** (POETIS¹⁵).
16. Développer une fonction de **veille technologique active** au sein du MSSS.

15 https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/sciences_vie/strategie_sciences_vie.pdf (p.56)



Recherche scientifique et valorisation des données en santé

17. Rendre accessibles et **valoriser les données émanant du réseau de la santé** aux fins de recherche et d'évaluation en milieu réel de soins, comme prévu par la *Stratégie*, et s'assurer de permettre à l'industrie des technologies médicales de les utiliser afin d'étayer la valeur de ses innovations, que ce soit pour le gouvernement québécois ou dans la perspective de marchés étrangers.
18. Investir les efforts nécessaires pour arrimer le secteur naissant et porteur de **l'intelligence artificielle** (IA) avec le secteur des technologies médicales afin de provoquer des opportunités stratégiques pour l'économie du Québec.

Affaires intergouvernementales

19. Profiter des **opportunités d'échanges interprovinciaux** pour adopter au Québec les meilleures pratiques concernant l'intégration de l'innovation.